

20 Jul 2023 -18:33

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2023

Enregistrement des présences pour les activités d'entretien et de nettoyage

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal exécutant divers articles de la loi-programme du 26 décembre 2022 dans le cadre de l'introduction d'un système électronique d'enregistrement des arrivées et des départs du lieu de travail de toutes personnes physiques qui exécutent ou font exécuter des activités de nettoyage et/ou d'entretien de biens immobiliers.

Conformément à la loi-programme du 26 décembre 2022, le projet d'arrêté royal détermine :

- les garanties minimales équivalentes auxquelles doit répondre un autre mode d'enregistrement automatique que le système d'enregistrement électronique
- les caractéristiques du système d'enregistrement ainsi que les différents moyens d'enregistrement et leurs spécifications techniques qui sont autorisés pour s'enregistrer
- les règles relatives à la tenue à jour du système d'enregistrement et les modalités de l'envoi des données, en particulier le moment précis de l'envoi
- les renseignements relatifs aux données à enregistrer que le système d'enregistrement doit comprendre et les données qui ne doivent pas être enregistrées si elles sont déjà disponibles ailleurs de manière électronique pour l'autorité et peuvent être utilisées dans le cadre de la loi-programme.
- l'obligation pour l'Office national de sécurité sociale de mettre une application électronique sécurisée sur le portail de la sécurité sociale à la disposition des personnes concernées par l'obligation d'enregistrement
- l'obligation de fournir des informations sur les types de moyens d'enregistrement compatibles et la définition de la compatibilité avec l'appareil d'enregistrement

Le projet est transmis pour avis au Conseil national du travail, à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal portant exécution des articles 24, §1er, 25, §3, 31 et 37, alinéa 5 de la loi-programme du 26 décembre 2022

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud
Porte-parole (FR)
+32 472 02 84 14
sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be